

Les Vrais Monnayeurs de Nîmes et alentours

Assemblée Générale Constitutive du 22 septembre 2017

Procès-verbal

Le 22 septembre à 19h15, les fondateurs de l'Association Les Vrais Monnayeurs de Nîmes et alentours se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive à la Salle municipale de l'Eau Bouillie à Nîmes.

Sont présent(e)s : Charlotte Tutard, Cédric Hamelin, Rose-Marie Reseco, Christian Cordier, Jean-Louis Bézert, Dalia Forel, Gérald Forel, Marie-Pierre Mercier, Ghislaine Longhi, Anne Soulet, Thierry Soubrier, Karine Voinchet, Nathalie Étienne, Eric Gauté, Jacques Sarda.

Sont représenté(e)s : Franck Médina (représenté par Jacques Sarda), Claude Mercier (représenté par Marie-Pierre Mercier)

La séance est déclarée ouverte à 19h50

Charlotte Tutard est désignée facilitatrice de séance ; Gérald Forel est désigné maître du temps
Cédric Hamelin et Jacques Sarda sont désignés secrétaires de séance.

La Facilitatrice rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur les points suivants :

- approbation de la Charte, des statuts et du règlement intérieur
- validation de la liste des « monnayeurs » (fondateurs) ;
- formation du Collectif d'animation et du Conseil des Sages;
- actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- mandats en vue des formalités de déclaration et publication.

Présentation et adoption de la Charte, des statuts de l'association et du règlement intérieur

Les projets de Charte, de statuts et de règlement intérieur sont commentés et relus collectivement. Ils sont ensuite soumis à approbation par consentement.

Pas d'objection. La Charte, les statuts et le règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Choix du siège social

Il est proposé que le siège social soit fixé au Spot, 8 rue Enclos Rey 30000 Nîmes

Pas d'objection. Le siège social est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Validation de la composition du collège des « Monnaye(se)rs » :

Les « monnayeurs » sont les fondateurs reconnus de l'association. Après appel à candidature, la liste suivante est soumise à l'approbation de l'assemblée :

Franck Médina, Claude Mercier, Jacques Sarda, Marie-Pierre Mercier, Cédric Hamelin, Charlotte Tutard, Gérald Forel, Dalia Forel, Ghislaine Longhi, Eric Gauté, Thierry Soubrier

Pas d'objection. La liste des Monnayeurs est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Formation du Collectif d'Animation :

Conformément aux statuts adoptés, le Collectif d'Animation est l'organe dirigeant et coordinateur de l'association. Ses membres sont collectivement et solidairement responsables de la gestion de l'association. Après appel à candidature, la composition suivante est proposée :

Franck Médina, Charlotte Tutard, Cédric Hamelin, Marie-Pierre Mercier et Jacques Sarda au titre du collège des « Monnayeurs » .

Jean-Louis Bézert au titre du collège des « Utilisateurs » et Christian Cordier au titre du collège des « Prestataires ».

Les membres ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Pas d'objection. La composition du Collectif d'Animation est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Formation du Conseil des Sages :

Le Conseil des Sages est le garant de l'esprit et des textes fondateurs de l'association. Après appel à candidature, la composition suivante est proposée :

Ghislaine Longhi, Eric Gauté, Gérald Forel

Les membres ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Pas d'objection. La composition du Conseil des Sages est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Actes passés pour le compte de l'association en formation

Les frais engagés au nom de l'association en formation au cours des six derniers mois sont reconnus par l'Assemblée générale. Les personnes les ayant engagés seront remboursés des frais engagés sur présentation des justificatifs.

Pas d'objection. Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés .

Mandats en vue des formalités de déclaration et publication.

Les secrétaires de séance Cédric Hamelin et Jacques Sarda sont proposés pour effectuer les diverses formalités de déclaration et publication.

Pas d'objection. Les mandats leur sont conférés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Procès-verbal rédigé le 23 septembre 2017 par

Cédric Hamelin et Jacques Sarda,

secrétaires de séance, membres du Collectif d'Animation,

Cédric Hamelin

Jacques Sarda